

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

#### Arrêté du 28 janvier 2020 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2020 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH1936289A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 952-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6152 -1 à R. 6152-98 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre II de son titre III ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1986 fixant les conditions dans lesquelles des candidats de nationalité étrangère peuvent être autorisés à participer aux concours mentionnés aux articles 48 et 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1987 modifié fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités-praticiens hospitaliers, maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, professeurs des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques et maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1993 modifié fixant la liste des disciplines dans lesquelles est organisée une épreuve pédagogique pratique en application de l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2006 modifié relatif à l'équivalence ou à la dispense de certains diplômes requis pour le recrutement des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 relatif aux opérations de gestion des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires exercées par le Centre national de gestion au nom du ministre chargé de la santé,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier désignés dans la liste annexée au présent arrêté (annexe I) sont déclarés vacants et pourront être pourvus dans les conditions indiquées ci-après.

#### TITRE I<sup>er</sup>

#### MUTATION

**Art. 2.** – Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers qui satisfont à la condition d'ancienneté prévue à l'article 47 du décret du 24 février 1984 susvisé, peuvent solliciter leur mutation sur les emplois figurant à l'annexe I, dans les conditions définies ci-dessous.

**Art. 3.** – Les candidats et les candidates à la mutation doivent adresser, dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au directeur ou à la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale et au directeur général ou à la directrice générale du centre hospitalier universitaire :

- une demande de mutation, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Ressources humaines », puis « Concours emplois et carrières », « Personnels enseignants du

supérieur et chercheurs », « les enseignants-chercheurs des disciplines de santé », Concours et mutations hospitalo-universitaires 2020 », « Concours et mutations médecine » ;

- un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- une liste de leurs titres et travaux.

Les candidats et les candidates adressent, dans le même délai, copie de la lettre de candidature et du *curriculum vitae* :

- d'une part, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, département de gestion des praticiens hospitaliers, immeuble « Le Ponant », 21 B, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15 ;
- d'autre part, au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13.

**Art. 4.** – A l'expiration du délai fixé à l'article 3, il est fait application de la procédure suivante :

Pour chacun des emplois à pourvoir :

- le directeur général ou la directrice générale du centre hospitalier universitaire soumet immédiatement la ou les candidatures reçues à la commission médicale d'établissement ;
- le directeur ou la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale saisit immédiatement le conseil de l'unité qui se réunit en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de maître de conférences.

Ces deux instances disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis en procédant, en cas de candidatures multiples, à un classement des candidats ayant recueilli un avis favorable.

**Art. 5.** – Les avis formulés sont joints aux dossiers de candidature et adressés par le directeur ou la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale, au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par le directeur général ou la directrice générale du centre hospitalier universitaire, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière.

## TITRE II

### CONCOURS DE RECRUTEMENT

**Art. 6.** – Les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse peuvent présenter leur candidature aux concours de recrutement de maîtres de conférences des universités - praticiens hospitaliers, dans les conditions ci-après définies par type de concours.

Ces conditions s'apprécient à la date limite d'envoi des dossiers de candidature fixée à l'article 7.

#### A. – Concours de type 1 organisés en application de l'article 48 (1°) du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature :

##### I. – Dans les disciplines cliniques et mixtes

Les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux.

##### II. – Dans les disciplines mixtes

Les assistants hospitaliers universitaires et les anciens assistants hospitaliers universitaires.

##### III. – Dans l'ensemble des disciplines

Les praticiens hospitaliers universitaires et les praticiens hospitaliers.

Les candidats et les candidates doivent justifier d'au moins un an d'exercice effectif de fonctions en l'une ou l'autre de ces qualités et être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- diplôme d'études et de recherches en biologie humaine ;
- doctorat d'Etat en biologie humaine ;
- diplôme national de master ;
- diplôme d'études approfondies ;
- doctorat mentionné à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ;
- doctorat de troisième cycle ;
- habilitation à diriger des recherches ;
- doctorat d'Etat ès sciences ;
- doctorat d'Etat ès sciences pharmaceutiques ;
- doctorat d'Etat en odontologie ;
- diplôme de docteur ingénieur ;
- diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes français énumérés ci-dessus. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

**B. – Concours de type 2 organisés en application de l'article 48 (2°)  
du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)**

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats et les candidates qui ne remplissent pas les conditions fixées au A ci-dessus et qui sont titulaires de l'un des diplômes suivants :

- habilitation à diriger des recherches ;
- doctorat d'Etat ;
- doctorat prévu par le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 ;
- doctorat de troisième cycle ;
- diplôme de docteur ingénieur.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes français énumérés ci-dessus. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

**Art. 7. –** Le dossier de candidature est adressé en envoi recommandé simple (sans avis de réception) dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au destinataire désigné ci-après en fonction de la discipline de concours :

- pour les disciplines mixtes figurant sur la liste A (annexe III) au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13 ;
- pour les disciplines cliniques figurant sur la liste B (annexe III) et, le cas échéant, les disciplines composantes d'une intersection, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, département de gestion des praticiens hospitaliers, immeuble « Le Ponant », 21 B, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

**Art. 8. –** Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

a) Une déclaration de candidature dactylographiée établie en double exemplaire, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Ressources humaines », puis « Concours emplois et carrières », « Personnels enseignants du supérieur et chercheurs », « les enseignants-chercheurs des disciplines de santé », « Concours et mutations hospitalo-universitaires 2020 », « Concours et mutations médecine » ;

b) Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou, à défaut, un certificat de nationalité ;

c) Une photocopie des diplômes (pour les diplômes et titres étrangers : joindre une demande rédigée sur papier libre en vue d'obtenir les équivalences ou dispenses mentionnées à l'article 6) ;

d) Une attestation administrative faisant apparaître la durée des fonctions requises pour se présenter au titre de l'article 48 (1°) (concours de type 1) ou copie des arrêtés de nomination ;

e) Pour les candidats et les candidates qui souhaitent être inscrits au titre d'une discipline hospitalière différente de la discipline universitaire, une demande rédigée sur papier libre précisant l'intitulé des disciplines universitaire et hospitalière considérées (la discipline universitaire étant celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature) et tendant à ce que cette discipline hospitalière figure en regard de leur nom en cas d'inscription sur la liste d'admission mentionnée à l'article 52 du décret du 24 février 1984 susvisé ; seuls les candidats et les candidates inscrits dans la discipline hospitalière concernée pourront postuler les emplois portant mention de cette discipline au plan hospitalier ;

f) Un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;

g) Pour les disciplines hospitalières et universitaires nécessitant la qualité de médecin, les candidats et les candidates doivent obligatoirement produire :

- une photocopie de leur diplôme de docteur en médecine ou une photocopie, si leur diplôme a été délivré hors Union européenne, de l'arrêté du ministre chargé de la santé portant autorisation d'exercer la médecine à titre permanent (sont exclues les autorisations d'exercice de la médecine délivrées à titre temporaire en application de l'article L. 4131-4 du code de la santé publique) ;
- une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'Ordre des médecins.

Ces documents ne sont pas exigés dans les disciplines mentionnées à l'article 49 du décret du 24 février 1984 susvisé, ouvertes aux candidats non médecins.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

**Art. 9.** – Pour l'application des articles 48 et 50 du décret du 24 février 1984 susvisé, la date de début des épreuves est fixée au 30 mars 2020.

Les candidats et les candidates, dans une discipline dont un emploi au moins a été pourvu par voie de mutation, sont avisés, par courriel, soit de la diminution du nombre d'emplois offerts, soit de la suppression du concours si l'ensemble des emplois offerts a été pourvu par voie de mutation. Dans ce dernier cas, la candidature est automatiquement annulée.

Les candidats et les candidates qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée au département qui a enregistré leur inscription.

**Art. 10.** – La liste des candidats et des candidates autorisés à concourir est arrêtée conjointement par la directrice générale du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Art. 11.** – Les candidats et les candidates autorisés à concourir sont tenus de faire parvenir directement, à une date et aux adresses qui leur seront indiquées :

1° A tous les membres du jury compétent :

- a) Un exposé de leurs titres et travaux ;
- b) Le cas échéant, une copie de la demande d'équivalence ou de dispense pour les diplômes et titres étrangers ;
- c) Le cas échéant, une copie de la demande mentionnée au e de l'article 8 ci-dessus ;

2° Au président ou à la présidente du jury compétent ainsi qu'aux rapporteurs, outre le document désigné ci-dessus :

- a) Une copie des certificats, diplômes et attestations déposés lors de l'inscription ;
- b) A leur choix, tout ou partie de leurs ouvrages et des tirés à part de leurs publications.

### TITRE III

#### CANDIDATURES À TITRE ÉTRANGER

**Art. 12.** – Les personnes de nationalité étrangère, remplissant les conditions fixées par le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé, peuvent présenter leur candidature en vue de l'attribution du titre de maître de conférences des universités - praticien hospitalier à titre étranger.

**Art. 13.** – Pour toutes les disciplines, les dossiers doivent être adressés, dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnauld, 75243 Paris Cedex 13.

Le dossier de candidature doit être constitué de la manière suivante :

- a) Une notice individuelle d'inscription dûment complétée comportant un avis motivé émanant des autorités locales compétentes pour ce qui concerne les activités d'enseignement, portant également sur la qualité des titres et travaux du candidat ou de la candidate et précisant les perspectives envisageables quant à son avenir professionnel dans son pays d'origine ;
- b) Une copie certifiée conforme des diplômes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé ;
- c) Une attestation relative à l'exercice, pendant trois ans, d'activités d'enseignement visant à la préparation du diplôme de médecin ;
- d) Un *curriculum vitae* détaillé.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

**Art. 14.** – Les dispositions des articles 9, 10 et 11 du présent arrêté sont applicables aux candidats et aux candidates à titre étranger.

**Art. 15.** – La directrice générale de l'offre de soins et le directeur général des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 janvier 2020.

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général des ressources humaines,  
V. SOETEMONT*

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale de l'offre de soins,*

K. JULIENNE

ANNEXES  
ANNEXE I

LISTE DES EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS-PRACTICIEN HOSPITALIER  
OFFERTS À LA MUTATION ET AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Anatomie (type mixte : clinique)	Neurochirurgie	Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Service de neurochirurgie, pôle autonomie	421 MCPH	0361	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Neurochirurgie	Centre hospitalier et universitaire de Nantes Chirurgie neurologique et neuro-traumatologique, hôpital Laënnec	421 MCPH	0375	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Radiologie et imagerie médicale	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU imagerie, médecine nucléaire, pathologie Service radiologie diagnostique et interventionnelle- adulte- Bicêtre-Paul Brousse Hôpital Bicêtre, APHP Paris Saclay/Paris Sud	421 MCPH	1054	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Gynécologie-obstétrique	Centre hospitalier et universitaire de Rennes Département de gynécologie-obstétrique et reproduction humaine	421 MCPH	0903	1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Dijon Centre Georges François Leclerc (par convention)	422 MCPH	1482	1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : clinique)	Neurologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU neurosciences UFP centre de neurologie cognitive, hôpital Lariboisière, APHP Paris Nord	422 MCPH	1492	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III Rangueil) Service anatomie et cytologie pathologiques Pôle IUCT-O	423 MCPH	0559	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU image et fonction UFS pathologie, hôpital Bichat APHP Paris Nord	423 MCPH	8888	1
Biophysique et médecine nucléaire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Service de médecine nucléaire, Hôtel Dieu	431 MCPH	1536	1
Biophysique et médecine nucléaire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg	431	1261	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		Service de médecine nucléaire et imagerie moléculaire, Institut de cancérologie Strasbourg Europe (ICANS) Pôle 4R (Radiothérapie/Radioisotopes/Radiologie/ Radiophysique)	MCPH		
Biophysique et médecine nucléaire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III Purpan) Médecine nucléaire, pôle imagerie médicale	431 MCPH	1017	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle imagerie et explorations fonctionnelles, service de neuro-radiologie	432 MCPH	0304	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Maison Blanche	432 MCPH	0121	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU imagerie, médecine nucléaire et anatomo-pathologie Service imageries, hôpital Européen Georges Pompidou, APHP Paris Centre	432 MCPH	1465	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) Fondation Ophtalmologique de Rothschild (par convention) Service Neuroradiologie diagnostique	432 MCPH	2007	2
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU image et fonction Service Radiologie, hôpital Saint-Louis, APHP Paris Nord	432 MCPH	1597	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII) DMU fonction image et innovations thérapeutiques Service imagerie médicale, APHP Henri Mondor	432 MCPH	0114	1
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Laboratoire de biochimie, pôle biologie et pharmacie	441 MCPH	0342	1
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU BIOGEM UFS pathologies du métabolisme énergétique et nutritionnel (LIPIDOMICS), hôpital Saint- Antoine, APHP Paris Sorbonne	441 MCPH	2502	2
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	441 MCPH	0466	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille	442	2425	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		Hôpital de la Timone, service d'épileptologie et rythmologie cérébrale	MCPH		
Physiologie (type mixte : clinique)	Pédiatrie	Centre hospitalier et universitaire de Reims American Memorial Hospital	442 MCPH	0025	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU image et fonction UFS explorations fonctionnelles, hôpital Bichat, APHP Paris Nord	442 MCPH	2468	1
Physiologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU BIOGEM UFP hormonologie pédiatrique, hôpital Trousseau, APHP Paris Sorbonne	442 MCPH	2067	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie- virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nice	451 MCPH	0542	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie- virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle biologie pathologie et génétique, institut de microbiologie, service de virologie	451 MCPH	0227	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie- virologie (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	451 MCPH	1448	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie- virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Laboratoire de virologie, hôpital civil, pôle de biologie	451 MCPH	1317	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie- virologie (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Laboratoire de bactériologie, nouvel hôpital civil, pôle de biologie	451 MCPH	1301	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie- virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III Rangueil) Service de biologie-bactériologie-hygiène, pôle de biologie	451 MCPH	1036	1
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Dijon	452 MCPH	1454	1
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle biologie pathologie et génétique, institut de microbiologie, service de parasitologie et mycologie	452 MCPH	0298	1
Parasitologie et mycologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Laboratoire de parasitologie Hôtel Dieu	452 MCPH	2104	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infec- tieuses		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service maladies infectieuses, pôle pathologies aiguës et chroni- ques, transplantations, éducation (PACTE)	453 MCPH	1544	1



DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies tropicales : option maladies infectieuses		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU 3ID Service maladies infectieuses et tropicales, hôpital Saint Antoine, APHP Paris Sorbonne	453 MCPH	2473	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle SZR, INSERM CIC 1433 épidémiologie clinique, hôpital de Brabois	461 MCPH	0362	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Evaluation médicale et épidémiologique, hôpital Saint-Jacques	461 MCPH	0390	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Robert Debré	461 MCPH	0484	1
Médecine légale et droit de la santé		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier - Nîmes CHU de Montpellier, Hôpital Lapeyronie - pôle hospitalo-universitaire urgences - département médecine légale	463 MCPH	9999	1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle santé publique, pharmacie et pharmacologie, SATIM	464 MCPH	432	2
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Unité de recherche clinique, innovation et pharmacologie, pôle médical usager qualité (MUC)	464 MCPH	0710	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle biologie et pathologies, service d'hématologie biologique, groupe hospitalier Pellegrin	471 MCPH	0611	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII) DMU CANCER Service hématologie clinique et thérapie cellulaire, APHP Henri Mondor	471 MCPH	0248	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle biologie, pathologie et génétique, Institut d'hématologie transfusion	471 MCPH	0450	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Pôle de biologie et d'anatomie pathologique, groupement hospitalier Est, CBPE, service d'hématologie biologique et d'hémostase clinique	471 MCPH	8888	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU oncologie et spécialités médico-chirurgicales Service hématologie, hôpital Necker Enfants-Malades, APHP Paris Centre	471 MCPH	1991	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine génomique et biologie médicale Service hématologie biologique commun, hôpital Cochin APHP Paris Centre	471 MCPH	0964	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII) DMU biologie PUI santé publique recherche Service hématologie biologique bi-site, hôpital Avicenne APHP Paris Seine-Saint-Denis	471 MCPH	1222	1
Cancérologie ; radiothérapie : option oncologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Limoges Service d'oncologie médicale	472 MCPH	0295	1
Cancérologie ; radiothérapie : option oncologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier - Nîmes CHU de Nîmes, Hôpital Careneau, pôle hospitalo-universitaire oncologie - service d'oncologie médicale	472 MCPH	0273	2
Cancérologie ; radiothérapie : option oncologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU SAPERE Service oncologie, hôpital Saint-Antoine APHP Paris Sorbonne	472 MCPH	2775	1
Cancérologie ; radiothérapie : option oncologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU oncologie et spécialités médico-chirurgicales Service oncologie, hôpital Cochin, APHP Paris Centre	472 MCPH	0804	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Pôle de biologie	473 MCPH	0177	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de génétique	474 MCPH	9999	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maéutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Pôle de biologie et d'anatomie pathologique, groupement hospitalier Est-Centre de biologie Est, service de génétique	474 MCPH	0994	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier – Nîmes CHU de Montpellier, institut universitaire de recherche clinique, pôle hospitalo-universitaire biologie-pathologie, département de génétique médicale, maladies rares et médecine personnalisée	474 MCPH	0483	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine génomique et biologie médicale Service génétique moléculaire, hôpital Necker-Enfants-Malades, APHP Paris Centre	474 MCPH	2320	2
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle biologie pathologie et génétique, Institut de génétique médicale	474 MCPH	2410	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle enfants-néonatalogie, service de génétique clinique, hôpital d'enfants	474 MCPH	0691	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de génétique médicale, hôpital civil, pôle de biologie	474 MCPH	1324	2
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon-Est) Pôle des spécialités pédiatriques, groupement hospitalier Est, hôpital femme-mère-enfant, service d'anesthésie-réanimation du pôle Est	481 MCPH	0980	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand CHU Estaing, service secteur réanimation, pôle médecine péri- opératoire	481 MCPH	1340	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU DREAM Service anesthésie réanimation, hôpital Tenon APHP Paris Sorbonne	481 MCPH	2256	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU PARABOL Département anesthésie réanimation, hôpital Bichat, APHP Paris Nord	481 MCPH	1179	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addicto- logie ; option pharmacologie fondamentale (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Maison Blanche	483 MCPH	0723	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addicto- logie ; option pharmacologie clinique (type mixte clinique)	Neurologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU ESPRIT Service pharmacologie médicale, hôpital de la Pitié Salpêtrière, APHP Paris Sorbonne	483 MCPH	2250	1
Thérapeutique -médecine de la douleur ; addictologie ; option thé- rapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique)	Neurologie	Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service neurologie électrophysiologie clinique, pôle autonomie handicap	484 MCPH	0716	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service des urgences, SAMU-SMUR	485 MCPH	0669	1
Médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand CHU Gabriel Montpied, service UHCD et unité post-urgences, pôle urgences	485 MCPH	0794	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle neurosciences cliniques, service de neurologie, groupe hospitalier Pellegrin	491 MCPH	0635	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XIII) DMU ville hôpital Service neurologie et rééducation neurologique bi site, hôpital Avicenne, APHP Paris Seine-Saint-Denis	491 MCPH	0339	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de neurologie, hôpital Hautepierre, pôle tête-cou	491 MCPH	1273	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III Purpan) Département de neurologie, pôle des neurosciences	491 MCPH	9999	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) Centre Hospitalier Sud Francilien (par convention), pôle médecine de spécialité, service neurologie	491 MCPH	8888	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Pôle des spécialités chirurgicales	492 MCPH	0104	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Dijon	492 MCPH	0310	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maieutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Pôle des spécialités neurologiques, groupement hospitalier-Est hôpital Pierre Wertheimer, service de neurochirurgie tumorale, chirurgie des malformations vasculaires du système nerveux	492 MCPH	0649	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	492 MCPH	0764	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU chirurgie tête cou locomoteur de l'enfant Service neurochirurgie pédiatrique, hôpital Necker Enfants-Mala- des, APHP Paris Centre	492 MCPH	2332	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand CHU-CMP, service psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, pôle psychiatrie enfant-adulte	494 MCPH	9999	1
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle psychiatrie, médecine légale et médecine pénitentiaire, clinique de psychiatrie, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	494 MCPH	0228	1
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (PUPEA), établissement lié par convention, centre psychothéra- peutique de Nancy, Laxou	494 MCPH	1582	1
Médecine physique et de réadaptation		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Institut universitaire de réadaptation Clemenceau-Strasbourg, pôle de médecine physique et de réadaptation	495 MCPH	1318	2
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle spécialité médicale, service de rhumatologie, groupe hospi- talier Pellegrin	501 MCPH	1323	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Martinique	502 MCPH	9999	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU appareil locomoteur Département chirurgie orthopédique, hôpital Européen Georges Pompidou, APHP Centre	502 MCPH	0806	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU locomotion Service chirurgie orthopédique et traumatologique, hôpital Lari- boisière, APHP Paris Nord	502 MCPH	1197	1
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon-Est) Pôle des spécialités médicales, groupement hospitalier Centre- hôpital Edouard Herriot, service de dermatologie, vénéréologie, allergologie, dermatologie esthétique	503 MCPH	0624	1
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU 3iD Service dermatologie allergologie, Hôpital Tenon, APHP Paris Sorbonne	503 MCPH	2257	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU ICARE Service dermatologie, hôpital Saint-Louis APHP Paris Nord	503 MCPH	1395	1
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie ; option chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service chirurgie orthopédique et traumatologique, pôle d'investi- gations et d'innovations chirurgicales	504 MCPH	1154	1
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie ; option chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU CHIR Service chirurgie plastique reconstructrice et esthétique -micro- chirurgie-régénératrice tissulaire, hôpital Tenon, APHP Paris Sorbonne	504 MCPH	2251	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Pôle cœur-poumon, service de pneumologie	511 MCPH	0133	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle cardio-thoracique, service de pneumologie, groupe hospita- lier Sud	511 MCPH	0672	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII) DMU NARVAL Service pneumologie, hôpital Avicenne, APHP Paris Seine-Saint- Denis	511 MCPH	1140	1
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle cardio-vasculaire et pulmonaire, clinique de cardiologie	512 MCPH	425	1
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU cardio métabolisme Département cardiologie du GH, hôpital Bichat, APHP Paris Nord	512 MCPH	6666	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle cardio-vasculaire et pulmonaire, clinique de chirurgie cardiaque et thoracique, service de chirurgie cardiaque	513 MCPH	0230	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers Service médico-chirurgical de cardiologie, pôle cœur-poumon- vasculaire	513 MCPH	8888	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU ARCHIMEDE Service chirurgie cardiaque et thoracique, hôpital de la Pitié Salpêtrière, APHP Paris Sorbonne	513 MCPH	2259	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : option médecine vasculaire (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	514 MCPH	0475	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles Saint-Quentin) Institut Curie (par convention), Département d'oncologie médicale	521 MCPH	0667	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU DIGESTIF Service gastro-entérologie et assistance nutritionnelle, hôpital Beaujon, APHP Paris Nord	521 MCPH	1363	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris XII) DMU CANCER Service hépatologies, APHP Henri Mondor	521 MCPH	0106	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU SAPERE Service hépatologie, hôpital Saint-Antoine APHP Paris Sorbonne	521 MCPH	2102	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux) CHCS, pôle de chirurgie, groupement hospitalier Sud, service de chirurgie digestive et endocrinienne	522 MCPH	2643	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone, service de chirurgie digestive et générale	522 MCPH	0142	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de chirurgie générale et digestive, hôpital de Hautepierre, pôle de pathologies digestives, hépatiques et de la transplantation	522 MCPH	1330	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Robert Debré	522 MCPH	9999	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne) DMU SAPERE Service chirurgie digestive et hépato-bilio-pancréatique, hôpital Pitié Salpêtrière APHP Paris Sorbonne	522 MCPH	2409	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles Saint-Quentin) DMU maladies et oncologie digestives-nutrition-transplantations Service chirurgie générale digestive et oncologique, hôpital Ambroise Paré, APHP Paris Saclay	522 MCPH	1315	2

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Conception Centre de néphrologie et transplantation rénale	523 MCPH	0967	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle spécialités médicales, service de néphrologie, transplantation, dialyse et apherèses, groupe hospitalier Pellegrin	523 MCPH	572	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle médico-chirurgical, clinique médico-chirurgicale, service d'urologie, andrologie, transplantation rénale	524 MCPH	0659	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU SAPERE Service urologie, hôpital Tenon, APHP Paris Sorbonne	524 MCPH	2429	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Médecine aiguë gériatrique, hôpital Laënnec	531 MCPH	9999	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers Pôle gériatrie	531 MCPH	0385	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Bretonneau	531 MCPH	7777	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de pédiatrie	541 MCPH	0545	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon-Est) Pôle des spécialités pédiatriques, groupement hospitalier Est, hôpital femme-mère-enfant, service de pneumologie, allergologie et mucoviscidose	541 MCPH	9999	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle enfants-néonatalogie, service d'oncologie pédiatrique, hôpital de Brabois	541 MCPH	0523	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Nice Hôpital Lénval	541 MCPH	0567	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III Rangueil) Service des urgences pédiatriques et pédiatrie infectiologie générale, pôle des enfants	541 MCPH	1086	1



DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Sorbonne Université) DMU ORIGYNE Service de réanimation néonatale et pédiatrique et soins continus, Hôpital Trousseau, APHP Paris Sorbonne	541 MCPH	2282	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine de l'enfant et de l'adolescent Service pneumo-allergologie, hôpital Necker Enfants-Malades, APHP Centre	541 MCPH	2404	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU DM'UP Service néphrologie, hôpital Robert Debré, APHP Paris Nord	541 MCPH	1248	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Service de chirurgie infantile, pôle femme couple enfant	542 MCPH	0630	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon-Est) Pôle des spécialités pédiatriques, groupement hospitalier Est, hôpital femme-mère-enfant, service de chirurgie uro-viscérale, thoracique et de transplantation de l'enfant	542 MCPH	0646	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone Enfants, service de chirurgie infantile générale et urologique	542 MCPH	0811	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service de chirurgie pédiatrique	542 MCPH	0408	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Clocheville	542 MCPH	1478	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU INOV RDB Service chirurgie infantile à orientation orthopédique, hôpital Robert Debré, APHP Paris Nord	542 MCPH	1038	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Reims Alix de Champagne	543 MCPH	1352	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers Service de gynécologie-obstétrique et médecine de la reproduction, pôle femme-mère-enfant	543 MCPH	7777	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Purpan) Service de gynécologie obstétrique, pôle mère-enfant-couple	543 MCPH	1022	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier – Nîmes CHU de Nîmes, hôpital Caremeau, pôle hospitalo-universitaire femme-enfant, service de gynécologie obstétrique	543 MCPH	0350	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Versailles Saint-Quentin) Service de gynécologie-obstétrique, centre hospitalier intercommunal Poissy-Saint-Germain (par convention)	543 MCPH	0677	1
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Pôle A	544 MCPH	1260	1
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale : option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier - Nîmes CHU de Montpellier, Hôpital Arnaud de Villeneuve, pôle hospitalo-universitaire biologie-pathologie, département biologie de la reproduction	545 MCPH	0480	1
Ophthalmologie		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Guadeloupe	552 MCPH	0643	1
Ophthalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU chirurgie tête cou locomoteur de l'enfant Service ophtalmologie, hôpital Necker Enfants-Malades, APHP Centre	552 MCPH	0960	2
Ophthalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) Service ophtalmologie Institut Curie (par convention)	552 MCPH	2327	2

**Discipline offerte en intersection :**

Biologie et médecine du développement et de la reproduction Et Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques Et gynécologie-obstétrique : option gynécologie médicale		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU femme mère enfant Service gynécologie obstétrique 2 à orientation gynécologie, hôpital Cochin, APHP Centre	545 MCPH	0625	1
--	--	---	-------------	------	---

**(SV) : Susceptible d'être vacant**

## ANNEXE II

NOMBRE D'EMPLOIS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIEN HOSPITALIER OFFERTS AUX CONCOURS ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 48-1° (TYPE 1) ET 48-2° (TYPE 2) DU DÉCRET N° 84-135 DU 24 FÉVRIER 1984 MODIFIÉ (PAR DISCIPLINE ET PAR TYPE)

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre d'emplois offerts au concours		
		TYPE 1	TYPE 2	TOTAL
Anatomie :				
- Anatomie	Neurochirurgie	2		
- Anatomie	Gynécologie-obstétrique	1		4
- Anatomie	Radiologie et imagerie médicale	1		
		4		4
Histologie, embryologie et cytogénétique	Neurologie	2		2
Anatomie et cytologie pathologiques		2		2
Biophysique et médecine nucléaire		3		3
Radiologie et imagerie médicale		5	1	6
Biochimie et biologie moléculaire		2	1	3
Physiologie		4		4
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : - option bactériologie-virologie		6		6
Parasitologie et mycologie		3		3
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : - option maladies infectieuses		1		1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention		3		3
Médecine légale et droit de la santé		1		1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication		1	1	2

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours		
		TYPE 1	TYPE 2	TOTAL
Hématologie ; transfusion : - option hématologie		7		7
Cancérologie : radiothérapie : - option cancérologie		3	1	4
Immunologie		1		1
Génétique		2	2	4
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire		4		4
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie : - option pharmacologie clinique	- Neurologie	2		2
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie : - option thérapeutique-médecine de la douleur	- Neurologie	1		1
Médecine d'urgence		2		2
Neurologie		5		5
Neurochirurgie		5		5

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours		
		TYPE 1	TYPE 2	TOTAL
Pédopsychiatrie ; addictologie : – option pédopsychiatrie		3		3
Médecine physique et de réadaptation			1	1
Rhumatologie		1		1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		3		3
Dermatologie-vénérologie		3		3
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlo- logie : – option chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique		2		2

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours		
		TYPE 1	TYPE 2	TOTAL
Pneumologie ; addictologie : – option pneumologie		3		3
Cardiologie		2		2
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		3		3
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire option chirurgie vasculaire		1		1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : – option gastroentérologie – option hépatologie		2		4
		2		
		4		4
Chirurgie viscérale et digestive		5	1	6
Néphrologie		2		2
Urologie		2		2
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie : – option médecine interne – option gériatrie et biologie du vieillissement		1		3
		2		
		3		3
Pédiatrie		8		8
Chirurgie infantile		6		6
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : – option gynécologie-obstétrique		5		5
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques : gynécologie médicale : – option endocrinologie, diabète et maladies métaboli- ques		1		1
Biologie et médecine du développement et de la repro- duction ; gynécologie médicale : – option biologie et médecine du développement et de la reproduction		1		1
Ophtalmologie		1	2	3

DISCIPLINE EN INTERSECTIONS :	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours		
		TYPE 1	TYPE 2	TOTAL
Biologie et médecine du développement et de la reproduction Et Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques Et gynécologie-obstétrique : - option gynécologie médicale		1		1
<b>TOTAL</b>		<b>129</b>	<b>10</b>	<b>139</b>

## ANNEXE III

## LISTE A

**Disciplines de type mixte**

Anatomie  
 Histologie, Embryologie et Cytogénétique  
 Anatomie et cytologie pathologiques (1)  
 Biophysique et médecine nucléaire (1)  
 Radiologie et imagerie médicale (1)  
 Biochimie et biologie moléculaire  
 Physiologie  
 Biologie cellulaire  
 Nutrition (1)  
 Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière (1)  
 Parasitologie et mycologie (1)  
 Epidémiologie, économie de la santé et prévention (1)  
 Médecine et santé au travail (1)  
 Médecine légale et droit de la santé (1)  
 Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (1)  
 Hématologie ; transfusion (1)  
 Cancérologie ; radiothérapie (1)  
 Immunologie (1)  
 Génétique (1)  
 Anesthésiologie- réanimation (1)  
 Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (1)  
 Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie (1)  
 Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (1)

(1) Discipline figurant sur la liste des disciplines mixtes prévue par le 2° de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 et fixée par arrêté du 18 août 1988 modifié.

## LISTE B

**Disciplines de type clinique**

Maladies infectieuses ; maladies tropicales  
 Médecine palliative  
 Médecine intensive – réanimation  
 Médecine d'urgence  
 Neurologie  
 Neurochirurgie  
 Psychiatrie d'adultes ; addictologie  
 Pédiopsychiatrie ; addictologie  
 Médecine physique et de réadaptation  
 Rhumatologie  
 Chirurgie orthopédique et traumatologique  
 Dermato - vénéréologie  
 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie  
 Pneumologie ; addictologie

Cardiologie  
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire  
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire  
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie  
Chirurgie viscérale et digestive  
Néphrologie  
Urologie  
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie  
Pédiatrie  
Chirurgie infantile  
Gynécologie - obstétrique ; gynécologie médicale  
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale  
Oto-rhino-laryngologie  
Ophtalmologie  
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie